



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2014

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Stéphanie MUHLEMATTER, Grégory FOL, Marc VUAGNAT, Gisèle MEYNET, Maurice VIOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Louis VUICHARD

Le compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire informe l'Assemblée que la présentation des actions réalisées par les Syndicats intercommunaux d'Aménagement et de Protection du Vuache (SIAV et SIPCIV) est annulée.

I. Désignation d'une commission d'appel d'offres permanente

Madame le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée, le marché est attribué par la commission d'appel d'offres. Elle ajoute que celle-ci peut également donner un avis pour les marchés à procédure adaptée. Pour des raisons de plus grande efficacité, il y a lieu de désigner une commission d'appel d'offres permanente qui sera appelée à siéger, selon les procédures concernées, durant toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé élit les membres suivants :

- Madame le Maire de la commune de SAVIGNY, Présidente,
- Messieurs Yann FOL, Maurice VIOUD, Pascal LOUBIER en qualité de membres titulaires,
- Madame Gisèle MEYNET et Messieurs Marc VUAGNAT, Ludovic VUICHARD en qualité de membres suppléants.

II. Groupement de commande pour la mise en comptabilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Par délibération en date du 16 décembre 2013, la Communauté de Communes du Genevois a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et les communes ont un délai de 3 ans à compter de cette date pour réviser leur PLU/POS et les mettre en compatibilité avec le SCOT.

Pour cette révision, il est nécessaire de recruter un bureau d'études qui va assister la commune tout au long de la procédure.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation de cette révision, un certain nombre de communes ont souhaité se grouper et il est proposé la création d'un groupement de commandes entre plusieurs communes de la Communauté de Communes du Genevois, tel que défini par l'article 8 du Code des marchés publics.

Afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement, une convention constitutive doit être signée par tous ses membres.

Le groupement de commandes ainsi constitué aura pour mission de procéder à l'organisation de la mise en concurrence du marché de prestations relatif à cette opération, marché dont la désignation du titulaire doit être commune aux différents maîtres d'ouvrage.

La commune de Saint-Julien-en-Genevois est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Chaque membre du groupement s'engage, après signature du marché et notification par le coordonnateur au cocontractant retenu, à s'assurer de la bonne exécution du marché, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés. Pour la commune SAVIGNY, le montant estimatif s'élève à 60 000 € HT maximum.

Il est également précisé que la convention prévoit, à l'article 6, une commission d'appel d'offres. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Après classement des offres, le titulaire sera choisi par ladite commission.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, sous réserve d'acceptation des autres communes du groupement dans les mêmes conditions :

- Approuve le projet de convention de groupement de commandes, pour la révision et mise en compatibilité de leurs PLU/POS,

- Désigne M. Yann FOL, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres de la commune, pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que M. Pascal LOUBIER, son suppléant,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et toute pièce annexe,
- Autorise le coordonnateur du groupement à signer le marché et toute pièce annexe,
- Sollicite les subventions éventuelles auprès des partenaires.

III. Travaux de restructuration de la mairie : avenant n°2 lot N°9 Menuiserie.

Le détail de l'avenant n°2 du lot N°9 Menuiserie a été étudié en commission Bâtiment et en séance de travail par l'ensemble des conseillers municipaux. Le montant des travaux non réalisés s'élève à - 5 125.00 euros HT, et le montant des travaux supplémentaires à 7 126.00 euros HT soit un montant de l'avenant n°2 s'élevant à 2 001 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant.

IV. Membres des Commissions Communales et intercommunales

Suite à l'annulation de l'élection de Monsieur F-M DREVET par le Tribunal Administratif de Grenoble et suite à l'élection de Monsieur Maurice VIOUD le 5 octobre dernier, il convient de modifier les représentants des commissions communales et intercommunales.

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 09 avril 2014 le Conseil Municipal :

- a créé 6 commissions communales : *Commission Urbanisme / Bâtiment, Commission Voirie et Réseaux/ Aménagement/Haut-Débit, Commission Scolaire / Petite Enfance, Commission Finances, Commission Communication / Vie de la mairie, Commission Environnement et cadre de vie.*
- Et a élu ces représentants aux commissions communautaires.

Monsieur Maurice VIOUD fait part de son souhait d'être membre de la commission communale Voirie et de la commission intercommunale (CCG) Eau et Assainissement.

Monsieur Yann FOL souhaite également faire partie de la commission communale Urbanisme et Mme Gisèle MEYNET souhaite se retirer de la commission intercommunale Transfrontalière et remplacer M. DREVET à la commission intercommunale Transport et Mobilité.

Mme le Maire précise qu'en application de l'article L 2121-21 du Code Général des collectivités Locales, le vote a lieu au scrutin secret mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations,
- Elit :
 - Monsieur Maurice VIOUD, membre de la Commission communale Voirie et Réseaux/Aménagement/Haut-Débit et membre de la commission intercommunale Eau et Assainissement,
 - Monsieur Yann FOL, membre de la Commission communale Urbanisme/Habitat,
 - Madame Gisèle MEYNET, membre de la commission intercommunale Transport et mobilité

V. CNAS : Désignation d'un délégué « élu »

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 09 avril 2014 avait désigné Monsieur DREVET François-Michel, délégué élu au CNAS. Suite à l'annulation de l'élection de Monsieur F-M DREVET, il convient donc de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune de Savigny au sein du conseil d'administration du comité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité, désigne Mme Gisèle MEYNET.

VI. Position du conseil municipal concernant la demande de permis de recherche dit « SALEVE », géothermie profonde basse température, émise par la société GEOFORON

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois, M. Pierre-Jean CRASTES et M. le Vice-Président en charge de l'énergie, M. Raymond VUILLET, sont venus en mairie présenter les éléments nécessaires à la compréhension de l'ensemble du projet de recherche en géothermie profonde basse température émise par la Société GEOFORON. Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, elle avait demandé à chacun de se positionner quant à la demande de permis de recherche émise par la Société GEOFORON. Un tour de table est donc effectué pour que chacun se prononce sur le bienfondé de ce projet.

La majorité des conseillers municipaux croit à cette énergie d'avenir, mais certains estiment qu'il n'y a pas assez d'explication et de recul pour se positionner définitivement.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour et 9 abstentions, émet un avis favorable à l'attribution du permis de recherche dit « Salève » à l'entreprise GEOFORON.

Une soirée d'information est organisée à St Julien le jeudi 30 octobre à 20H30.

VII. Informations diverses :

➤ Urbanisme.

La Commission Urbanisme/Habitat, réunie chaque jeudi, a étudié les dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire déposé par M. FAVRE-GIRAUD Adrien pour la construction d'une maison individuelle à Cessens.
- Permis de Construire Modificatif déposé par M. GONZALEZ Christophe pour la modification de la surface du garage et la création d'un sous-sol à Cessens.
- Permis de Construire déposé par Monsieur FOL Michel pour la construction d'une villa à Murcier
- Déclaration Préalable déposée par M. THEUBET Edouard pour la construction d'un abri voiture – Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable déposée par Mme SALOUKVADZE Tina pour une division en vue de construire à Cessens.
- Déclaration Préalable déposée par M. SIEGRIST Marc pour la construction d'une véranda à Cortagy
- Déclaration Préalable déposée par M. BURNIER Philippe pour une division en vue de construire à Murcier.

➤ Intercommunalité.

• Commission Environnement/Déchets :

Chaque année, au printemps et à l'automne, des échantillonnages sont effectués dans les ordures ménagères afin d'évaluer le comportement des personnes quant au tri sélectif. Il en ressort qu'un effort est à réaliser au niveau du tri du verre.

Des structures pour le tri sélectif peuvent être mises à disposition lors de grosses manifestations.

Une réflexion est menée pour passer une convention avec la « Fibre Savoyarde » pour le tri du tissu.

➤ Divers.

Chaque conseiller municipal a reçu une copie des courriers de Monsieur Paul DUCRUET et de l'Association Savigny A Venir.

Le Maire,
Béatrice FOL.



